

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 3113

présenté par

M. Naillet, M. Garot, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Potier, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout,
M. Juanico, M. Letchimy, Mme Manin et Mme Untermaier

ARTICLE 32

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement concernant l'application de ces dispositions dans les Outre-mer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard des difficultés de la production électrique dans les zones non-interconnectées et de l'approvisionnement en carburants alternatifs, il convient de d'établir un état des lieux et des pistes permettant l'application de ces dispositions dans les Outre-mer.